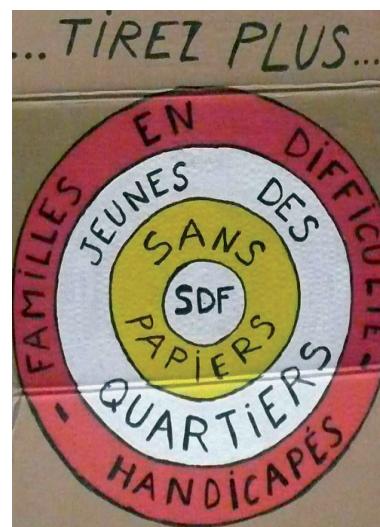


Different

Le journal des adhérents de la fédération Sud Santé-Social



NOUVELLE FORMULE DU JOURNAL « OFFENSIVE SYNDICALE » - ISSN : 1776-1875

C'est dans la rue qu'ça s'passe...

NUMÉRO 20 JUIN 2009 - 0,50 EURO

SOMMAIRE

Journal des adhérents de la Fédération Sud Santé-Sociaux - numéro 20

Femmes - page 5

Les emplois de services à la personne:
-Le travail invisible des femmes

Santé & social - pages 4, 6, 7, 14, 15

La loi HPST est votée, mais l'action continue!
Formation professionnelle: une régression de plus!

Négociations fonction publique hospitalière en trompe l'oeil.
Comptes sociaux et sécurité sociale: il y a péril en la demeure.

Dossier - pages 8, 9, 10, 11

Siéme Congrès
Une histoire porteuse d'avenir.
Action revendicative.
Notre syndicalisme

Société - pages 12, 13

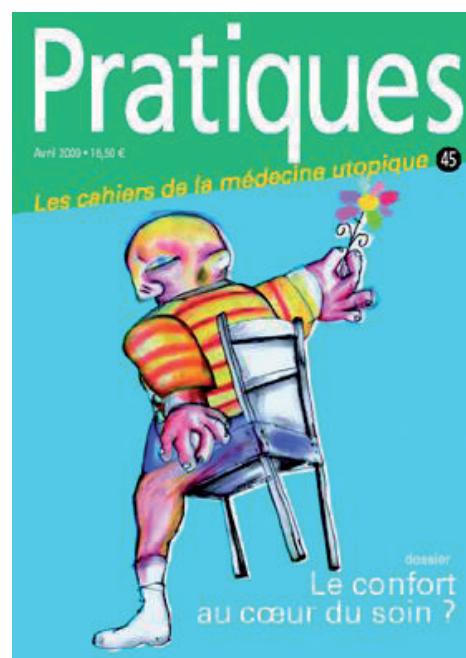
Il faut défendre la psychiatrie...

Culture & plaisir - page 16

La tyrannie technologique: critique de la société numérique.

Different
Le journal des adhérents de la Fédération Sud Santé-Sociaux

ont collaboré à ce numéro :
Commission Femmes, Fabienne Binot, Patrick Bonneau, Roland Lebret, Jean Carré, André Giral, Jean Marie Sala, Claude Carrey, Alain Acquart, Jean Vignes.



Union syndicale
Solidaires

Nouvelle formule du journal «offensive syndicale» - ISSN : 1776-1875 - Numéro de CPPAP : en cours de réactualisation

Édité par la Fédération nationale Sud Santé-Sociaux, 70 rue Philippe de Girard, 75018 Paris

Directrice de publication : Fabienne Binot

Téléphone : 01 40 33 85 00 / Télécopie : 01 43 49 28 67 / Courriel : sud.crc@wanadoo.fr / Site internet : www.sud-sante.org

Secrétariat de rédaction : Alain Acquart Jean Vignes

Numéro 20 imprimé en 15095 exemplaires par : IGC communigraphie, 10 rue G. Delory - 42964 Saint-Étienne Cédex

édito

1989 : chute du mur de Berlin, le capitalisme triomphant se proclame comme un horizon indépassable pour inspirer les politiques des gouvernements qu'ils soient de droite comme de gauche.

1989, plus modestement, commence la structuration d'un mouvement syndical contestataire issu de luttes catégorielles et résolument tourné vers un syndicalisme de transformation sociale et la construction de solidarité nouvelles dans un cadre interprofessionnel.

Vingt ans après ce capitalisme tout puissant a produit une fois de plus une crise systémique, frappant les banques, ruinant des millions de foyers et jetant à la rue des millions de travailleurs. Si nous ne changeons pas la donne, cette crise n'aura d'autre issue que de renforcer la répartition inégalitaire des richesses produites et de préserver les priviléges du capital en les faisant supporter par les populations.

Vingt ans au cours desquels le syndicalisme traditionnel s'est institutionnalisé, et a fait le choix de l'accompagnement social du capitalisme. En évitant de coordonner les luttes, en amortissant la grogne sociale, en refusant la confrontation avec le pouvoir, les « conf » usent l'énergie collective par des mobilisations diluées dans le temps et (qui déchantent) sans lendemain. Ce syndicalisme est en passe de devenir un instrument de contrôle social. Pas de quoi effaroucher le gouvernement.

Et vingt ans après, alors que Sud Santé Sociaux en congrès en Mai fête ses 20 ans, les camarades du LKP en Guadeloupe nous montrent la voie : un cadre unitaire pour soutenir un mouvement de grève générale géré démocratiquement, jusqu'à ...la gagne!

Depuis vingt ans notre syndicalisme s'est développé, le syndicalisme « différent » auquel nous appartenons devra à l'avenir être en mesure de troubler ce jeu de dupes mené entre le gouvernement et les appareils confédéraux.

Comme dans le cadre du conflit mené dans la CC66, avec l'appui des salariés organisés sur le terrain en collectifs ou intersyndicales nous devrons :

- créer les conditions d'un mouvement national capable de bousculer les stratégies d'étouffement de la contestation.

- créer les conditions pour une grève, interprofessionnelle, nationale, reconductible seule à même de créer un rapport de force.

- proposer des luttes pour gagner et être capable de parer les mauvais coups sociaux, retraite, sécu, hôpital, droit du travail, que le gouvernement se prépare à nous infliger cet été et à la rentrée d'automne au nom de cette crise dont ils est le principal responsable.

Stopper la casse sociale c'est possible, reprendre la main pour l'évolution de nouveaux droits sociaux et la construction d'une société solidaire c'est nécessaire, et si vous regardez bien cet été sous la plage... vous trouverez peut être des pavés.

La loi HPST est votée, mais l'action continue!

Les mobilisations inédites des personnels hospitaliers, médecins compris, l'opposition majoritaire de la population, n'ont pu empêcher le vote de la loi HPST, même si certains députés et sénateurs de la majorité parlementaire ont dénoncé le passage en force par le biais de la procédure d'urgence.

Les actions communes engagées avec de nombreux praticiens vont néanmoins permettre d'élargir les capacités de mobilisation à la rentrée pour la défense et la promotion de l'hôpital public.

Certaines dispositions, comme les communautés hospitalières de territoires sont déjà en cours mise en place dans de nombreuses régions. Les procédures de recrutement des futurs directeurs des ARS ont aussi débuté.

Le gouvernement veut aller vite et les restructurations et fermetures d'hôpitaux et de maternités vont s'accélérer dans le public, comme dans le privé non commercial dès cet été.

Exit le service public !

Dans la loi, les hôpitaux publics disparaissent remplacés par les établissements de santé. Les hôpitaux privés participant au service public sont désormais dénommés « établissements de santé d'intérêt collectif » et les cliniques commerciales privées

recevront des financements pour assurer soi-disant des missions de service public.

Les personnels dans la ligne de mire des plans d'économies

Dans le même temps, les mises en œuvre des plans de retour à l'équilibre s'attaquent de plus en plus frontalement à l'emploi, aux acquis des personnels (avancement accélérés d'échelons, promotions professionnelles, régime indemnitaire,) mais surtout aux horaires de travail et à la RTT.

Des jours de repos sont supprimés (CHU de Besançon, de Rennes, de Nantes, ...) et les directions n'hésitent plus à imposer les équipes en 12 heures un peu partout (qui économiseraient théoriquement entre 6 et 8% des effectifs, sans compter l'incidence de l'augmentation de l'absentéisme).

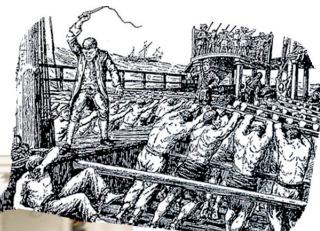
Beaucoup de conseils d'administration n'ont pas hésité à rejeter les EPRD (états prévisionnels des recettes et des dépenses = nouvelle dénomination des budgets) malgré le chantage des agences régionales d'hospitalisation de mise sous tutelle.

Des actions massives et radicales de résistance se développent comme à Rennes exprimant l'exaspération des personnels de devoir toujours faire plus avec toujours moins.

Ces actions encore dispersées doivent trouver un débouché dans le cadre d'une action nationale plus large que nous devons préparer à l'occasion du vote de la prochaine loi de financement de la Sécurité sociale à l'automne prochain.

Jean Marie Sala

**Non seulement il manque la mer,
mais le boulot c'est trop souvent
la galère et question gardes-chiourme
on a ce qu'il faut !**



**Horaires
Congés
Salaires
Effectifs
Formations
Qualifications**
**LE DROIT DES SALARIES EXISTE
FAISONS LE RESPECTER**

Les emplois de services à la personne: le travail invisible des femmes

Avec Florence Jany-Catrice, économiste à l'Université de Lille et Stéphanie Husson, chef de projet européen Emergences (formation conseil expertises).

La catégorie des « services à la personne » est relativement récente, elle a été consacrée par le plan Borloo en 2005. L'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP) a été conçue avec pour objectif la création d'emplois, quelque soit leur statut, leur durée et leur précarité. Ce secteur a été considéré comme un gisement d'emplois en France entrant directement en résonnance avec les chiffres du chômage.

La justification de ces services s'est basée, d'une part, sur les besoins de publics fragiles tels que les personnes âgées, les personnes handicapées et les familles ayant de jeunes enfants et, d'autre part, sur les demandes de services de la part de ménages solvables souhaitant se libérer des activités domestiques (ménage, linge, petits travaux, jardinage, etc...).

Pour transformer ces besoins en demande et être efficace, le coût de ces emplois a été baissé, l'Etat a multiplié les exonérations de charge, la défiscalisation et les subventions et ce secteur a été ouvert à la concurrence, évacuant petit à petit le service public et associatif à but non lucratif qui prenait en charge ces activités.

Ceci dans un contexte d'insuffisance et de dégradation des structures d'accueil publiques adaptées pour la petite enfance, les personnes âgées et handicapées, la santé, l'éducation, etc....

Les « services à la personne » totalisent 1,5 millions d'emplois dont 1,3 d'emplois directs (conventions

collective particulier employeur), 164000 d'emplois selon le mode mandataire, les 200000 restants étant sur le mode prestataire.

L'offre de prestations de services à la personne peut être réalisée selon 3 principales modalités :

- L'emploi direct ou gré à gré est majoritaire, l'utilisateur embauche directement la personne qui réalise le service.

- Le mode mandataire : l'utilisateur fait appel à un organisme pour recruter et gérer la personne qui interviendra chez lui, il reste toutefois son employeur.

- Le mode prestataire : l'utilisateur paie un organisme qui se charge d'effectuer la prestation.

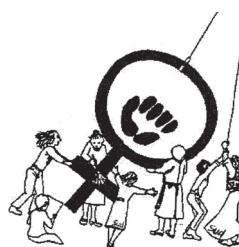
98% de ces emplois sont occupés par des femmes. Ces services de la vie quotidienne cantonnée à la sphère domestique utilisent leurs compétences « innées féminines naturelles ». Les aides à domicile pour les personnes âgées représentent 1/3 de ce type d'emplois, les employés de ménage 1/3 également.

Quelles sont leurs conditions de travail ?

1/4 des emplois sont de moins d'1h par semaine, 1/4 moins de 7h par semaine. Les rémunérations sont au plus bas et ne prennent pas en compte l'ancienneté. Le temps de travail est fragmenté, les horaires sont atypiques et les temps partiels subis. Les déplacements entre les interventions sont nombreux et ne sont pas rémunérés. Il n'existe pas ou peu de médecine du travail, de syndicat, d'accès à la formation. Les employeurs sont multiples, les statuts aussi. Les risques pro-

fessionnels sont légion: troubles musculosquelettiques liés à la manipulation de personnes âgées et au manque de moyens matériels au domicile, charge psychique et affective très lourde sans la possibilité d'en parler collectivement et renforcée par l'isolement. Les transferts de tâches et de compétences sont fréquentes : soins infirmiers ou aides-soignants. Les statuts professionnels sont peu valorisants, les compétences non reconnues alors qu'elles sont utilisées quotidiennement: autonomie maximale, adaptation à l'emploi, relation humaine, comptabilité, aide psychologique, soins. Il y a peu d'encadrement ni de réunion collective pour parler de son travail. Ces salariées sont peu organisées et ont peu de revendications communes et collectives. Beaucoup de femmes immigrées ou sans papiers occupent aussi ces emplois (85% à Paris).

Ces femmes sont nos collègues. Elles font partie du même secteur que le notre. Elles subissent une double exploitation, celle du capitalisme et celle des femmes. Nous devons nous tourner vers elles et, ensemble, rendre visible leur travail. La lutte pour la défense et l'amélioration des services publics fait aussi partie intégrante de cette bataille, c'est un choix de société. C'est un service public renforcé et de qualité qui devrait prendre en charge ces services. Pour que toutes et tous, à tout âge, nous puissions bénéficier des meilleures conditions de vie possibles. Et pour que toutes et tous, nous puissions travailler reconnu-es, avec des salaires et des conditions de travail décents.



commission Femmes

Formation professionnelle : une régression de plus !

Le 29 mars dernier un projet de loi a été présenté en conseil des ministres visant à « simplifier » les dispositifs de formation et « mieux » orienter les fonds de la formation professionnelle en direction des chômeurs et des salariés peu qualifiés. Le gouvernement et le patronat une fois de plus se proposent de détourner les fonds de la formation professionnelle pour financer les formations et les reclassements des salariés licenciés victimes de la crise ou sans qualifications. Cette loi s'inspire de l'accord interprofessionnel du 7 janvier 2009, loi qui devait être initialement votée dans une procédure accélérée en juin, mais qui a été repoussée à la rentrée à cause du vote et des débats prolongés de la loi HPST...

Vers la généralisation des formations « hors temps de travail » !

Le premier objectif de cette loi serait de réduire le nombre d'OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés). D'une centaine actuellement, ils devraient être réduits à 15 environ. Les autres orientations ne font que confirmer le tournant majeur opéré par la loi de 2004, celui du renforcement de la notion de « co-investissement » chère aux idéologues du MEDEF, en orientant les fonds y compris ceux alloués aux CIF/CEF (congés

individuels de formation) vers des formations « hors temps de travail », donc en faisant peser sur les salariés l'essentiel du coût des formations.

D'autres dispositions contenues dans ce projet de loi comme : la généralisation de la mise en œuvre du passeport formation et du développement de la VAE où l'extension du contrat de professionnalisation aux allocataires du RSA, nous renvoient à une idée simple et de base du gouvernement Sarkozy/Parisot. La formation doit coûter moins cher aux patrons (VAE, Contrat d'Apprentissage, CIF « hors temps de travail »), et répondre aux seuls besoins et objectifs de formation de l'entreprise.

Un DIF « portable » ?

Un nouveau concept est même développé dans ce projet de loi : « la portabilité » du DIF. C'est une autre façon d'anticiper sur l'aggravation du nombre de chômeurs qui se profile pour les mois et les années à venir. Il s'agit en effet de favoriser l'utilisation du droit individuel à la formation acquis par le salarié licencié ou en recherche d'emploi, afin de contribuer au financement d'une partie de sa reconversion professionnelle éventuelle et de renforcer son « employabilité »...

Une autre disposition nouvelle du projet de loi « devrait » faciliter l'accès à l'emploi. C'est « la préparation opérationnelle à l'emploi », d'une durée possible de 400 heures qui devrait permettre aux chômeurs d'accéder à une « offre identifiée », qui bien évidemment ne saurait être refusée. Ce dispositif nouveau devrait être en partie financé par les fonds paritaires de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP)...

Le reste du contenu du projet de loi n'est qu'un habillage, un décor de façade, qui tente de tromper son monde, en osant parler de « justice » et « d'efficacité », alors qu'il ne s'agit, une fois de plus que de permettre au gouvernement et aux patrons de puiser dans les fonds de la formation professionnelle, récoltés il faut le rappeler ici, sur la masse salariale brute. Payer « leur crise » et son corollaire, l'aggravation du nombre de chômeurs, tel est l'objectif de ce projet de réforme de la formation professionnelle. Pour le patronat et le gouvernement, il faut accélérer le transfert de la charge de la formation professionnelle sur le dos des salariés, faciliter « l'adaptabilité et l'employabilité » des chômeurs au moindre coût pour les patrons qui licencient et délocalisent.

André Giral

Négociations fonction publique hospitalière en trompe l'œil.

Le 2 juin, se sont ouvertes les négociations sur la transposition de la refonte de la catégorie B dans la fonction publique hospitalière et sur le futur reclassement des personnels paramédicaux en catégorie A.

Pour ce qui concerne l'évolution de la catégorie B, la seule partie à négocier sera le bornage indiciaire des classes normales et supérieures, puisque les grilles ont déjà été définies dans le cadre de la négociation fonction publique d'Etat (accord signé par les organisations minoritaires CFDT, UNSA, CCG et CFTC)

Ces grilles n'apportent pas de réponses satisfaisantes. Certes quelques points d'indice en début de carrière sont octroyés, des échelons supplémentaires sont rajoutés en fin de carrière, mais par contre le déroulement de carrière est plus lent à gravir.

Concernant le futur reclassement en A, qui rappelons nous était déjà la revendication portée par le mouvement infirmier de 1988, il n'est prévu que pour les nouveaux diplômés infirmiers de 2012. Pour les autres professions, il faudra attendre la réforme de leur formation. Quant au reclassement des personnels en fonction, pour le ministère

il devrait s'étaler sur plusieurs années après 2012.

Mais le ministère a prévenu : il y aura des contreparties dont la remise en cause de la catégorie active (c'est-à-dire la possibilité de prendre sa retraite à 55 ans) et sans doute des nouvelles dispositions d'avancement au mérite (même si le mot n'a pas été prononcé).



Pour SUD, c'est un marché de dupes qui nous est proposé !

Tout d'abord, il doit y avoir une négociation sur l'ensemble des catégories. Nous ne pouvons accepter que pour la catégorie C, la situation soit considérée comme réglée par le protocole de 2008. Ensuite le calendrier

proposé est inacceptable, puisque d'ici 2015 40% des personnels soignants partiront en retraite sans revalorisation. Même la refonte de la catégorie B ne s'effectuera qu'en 2010 alors que dans la fonction publique d'Etat il sera appliqué d'ici la fin de l'année.

Nous n'échangerons pas des revalorisations parfaitement légitimes contre un recul du droit à la retraite (alors que les conditions d'exercice professionnel se dégradent et que de nombreux professionnels sont mis à la réforme avant 55 ans). D'autres syndicats (CGT, FO, CFTC) ont aussi pris position dans ce sens.

Nous n'aurons pas de véritable revalorisation et reconnaissance professionnelle sans une action unitaire et déterminée de l'ensemble des salariés.

Au-delà de la fonction publique hospitalière, il s'agit de populariser une autre logique salariale, une grille unique public/privé pour l'ensemble des salariés du secteur sanitaire et social. Dès la rentrée, nous organiserons des réunions d'information et rechercherons les convergences syndicales pour construire un rapport de force favorable aux salariés.

Jean-Marie Sala

A La Rochelle s'est tenu, du 4 au 7 mai 2009, le 5ème congrès de la Fédération Nationale SUD santé sociaux.



Ce congrès fut l'occasion de fêter les 20 ans de notre organisation. Les participants ont été accueillis le dimanche 3 mai, par l'équipe du SD de Charente Maritime (17), et c'est l'occasion ici de renouveler les remerciements, au nom de la fédération, pour l'accueil chaleureux et ensoleillé.

L'hébergement avait été prévu dans des hôtels de la ville, à distance raisonnable de l'Espace Encan où s'est déroulé notre congrès.

Sur le plan financier le congrès a représenté des dépenses à hauteur de 230000 euros.

60% de cette somme correspondant aux frais d'hébergement et de table des quelques 350 congressistes accueillis durant ces 4 jours, 20% pour les frais de location de l'Espace Encan, dont on peut souligner ici la qualité des prestations techniques,

de l'accueil et leur grande disponibilité.

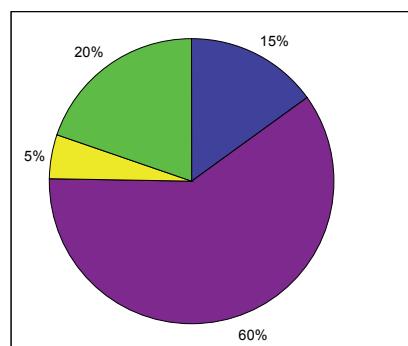
Pour le reste, à noter des frais de transport pour 15% du budget, covoiturage et achat anticipé des billets SNCF ont certainement contribué à minorer l'importance de cette dépense.

La soirée festive des 20 ans de notre syndicat s'est déroulée le mercredi soir en présence des 3 secrétaires générales et de la « cheville ouvrière » de la Fédération : Marie Thérèse Patry.

Dans cette partie budgétaire du congrès nous avons intégré le financement d'un film d'une dizaine de minutes, il est en cours de montage et devrait être sur le site dans le courant de l'été.

Ce congrès aura validé les rapports d'activités (cf dossier) et le rapport financier. Rapport financier qui témoigne des efforts produits pour un retour à l'équilibre des comptes et pour confirmer une politique budgétaire prévisionnelle, ainsi que pour conforter notre indépendance, puisque 87% de notre budget provient des cotisations de nos adhérents.

Enfin, sur le plan de la progression de la syndicalisation, celle-ci s'établit à 32% entre les deux derniers congrès, aujourd'hui nous comptons 15000 adhérents à la Fédération SUD Santé Sociaux.



Une histoire porteuse d'avenir

Le congrès de La Rochelle a été l'occasion de célébrer les vingt ans de la fédération SUD santé-sociaux, vingt années semées d'embûches aussi bien de la part des employeurs publics et privés que des autres organisations syndicales.

La représentativité acquise nationalement dans la fonction publique hospitalière et dans les centres de lutte contre le cancer, mais aussi localement dans les différents établissements où nous nous sommes implantés a été acquise grâce à la ténacité de nombreuses équipes de terrain, souvent sans expérience syndicale antérieure.

Notre capacité à agir, notamment dans la cc66 et contre le projet de loi HPST a été largement remarqué lors des dernières manifestations. Rappelons que si notre existence est liée au

mouvement infirmer de 1988, depuis notre construction s'est développée dans tous les secteurs du champ sanitaire et social et dans toutes les professions au fil des nombreuses luttes menées dans notre secteur.

Si nous pouvons être collectivement fiers du chemin parcouru, présents aujourd'hui dans 80 départements et décuplé le nombre de nos adhérent(e)s, nous sommes aussi conscients de ce qu'il reste à construire pour l'avenir face aux défis qui nous assaillent : privatisation, remise en cause des statuts et conventions collectives, attaques contre la sécurité sociale solidaire, financement de la protection sociale mais aussi en interne : renouvellement des militants, nouvelles règles de représentativité syndicale, l'évolution du salariat ...



Anne Sermot, Irène Leguay, Fabienne Binot, les trois secrétaires générales depuis 1989 et Marie Thérèse Patry première permanente lors de la fondation de la fédération

Brèves de Congrès

Les votes du congrès :

Rapport d'activité :

12322 mandats
11442 pour, 93,6%
700 contre, 5,7%
74 abst, 0,5%
106 nppv

Rapport financier :

12322 mandats
10539 pour, 86,8%
1472 contre, 12,1%
134 abst, 1,1%
177 nppv

Notre syndicalisme :

12271 mandats
9666 pour, 78,8%
1525 contre, 12,4%
1080 abst, 8,8%
0 nppv

Action revindicative :

12216 mandats
11526 pour, 94,9%
54 contre, 0,4%
565 abst, 4,7%
71 nppv

Statuts :

12212 mandats
10655 pour, 91,5%
295 contre, 2,5%
678 abst, 5%
588 nppv

Le nombre total de mandats possibles des départements de la fédé était de 13363.

Le différentiel par rapport aux syndicats présents est de 1041 mandats, soit 92,3% des adhérents représentés.

Les débats sur : l'action revendicative

Sur l'action revendicative, quatre grands débats nous ont permis d'avancer sur des points clé, à partir d'amendements proposés par les syndicats départementaux.

Premier débat, les stratégies syndicales.

Il concernait les stratégies à mettre en œuvre, dans le nouveau contexte créé par la crise économique et sociale, et la volonté gouvernementale et patronale de la faire payer aux salariés, aux travers d'attaques redoublées contre tous les acquis sociaux.

Les solutions à promouvoir ne tournent pas autour d'un aménagement ou d'une «régulation» illusoire du capitalisme, mais autour d'une autre répartition des richesses, en faveur des salariés.

Pour l'imposer, quelle stratégie?

Sûrement pas celle de « l'accompagnement » des mesures libérales, ni la stratégie perdante des journées d'action sans lendemain !

Mais bien celle de la coordination et de la convergence des luttes, pour la réalisation du « tous ensemble », de la grève générale nécessaires pour mettre en échec cette politique antisociale.

Second débat, les salaires.

Il visait à affiner et consolider nos revendications sur les salaires.

Il s'agissait avant tout de dénon-

cer le piège des « augmentations du pouvoir d'achat » au travers des primes et bonus ponctuels, aides au CESU, etc., ou au travers des dispositifs d'intérêt et de participation.

Autant de rémunérations aléatoires, qui de plus échappent aux cotisations sociales qui alimentent les systèmes sociaux solidaires.

C'est bien pour l'augmentation des salaires qu'il faut se battre, en refusant l'individualisation et le « salaire au mérite » tels qu'on tente de plus en plus de nous les imposer tant dans le secteur sanitaire que dans le secteur social (cf. le « toilettage » programmé de la cc66...)

Troisième débat : la réduction du temps de travail.

Face au déferlement annoncé du chômage, la question du partage du travail, pour travailler moins et travailler tous, doit revenir au premier plan de notre activité revendicative.

Et cela d'autant plus que les 35H sont menacées dans les hôpitaux notamment.

A cet égard la lutte récente de nos collègues du CHU de Rennes est emblématique !

C'est aussi souvent toute l'organisation du temps de travail qui se trouve remise en cause tant par la tendance à la déréglementation des horaires que par l'instauration plus ou moins forcée des 12H dans certains services.

Mais on ne peut se contenter de résister. Il faut bien sûr défendre les 35H, mais aussi au-delà

pointer la nécessité d'aller vers les 32H hebdomadaires, tant pour lutter contre le chômage que pour aller vers une société où les salariés aient du temps pour vivre, se cultiver, du temps pour les loisirs et les activités sociales.

Quatrième débat, la question des compétences et qualifications :

VAE, LMD, DIF, GPEC ... autant de sigles, mais pour un projet libéral unique : individualisation des parcours professionnels, formations revues à la baisse et souvent non qualifiantes, la notion floue de compétence servant de levier à la déqualification des emplois. Tout cela servant aussi à l'individualisation des salaires.

Contre les tentatives de démantèlement des diplômes et des statuts, nous avons réaffirmé collectivement notre volonté de faire de ces questions un axe essentiel de notre activité.

Sur la protection sociale, les débats se sont appuyés sur l'important travail d'élaboration effectué lors du précédent congrès, afin simplement de le réactualiser.

Avec l'œil fixé sur la rentrée 2009 où cette question, qu'il s'agisse des retraites ou de l'assurance maladie, va de toute évidence être un enjeu central et décisif !

Les débats sur : notre syndicalisme

20 ans d'existence, 20 ans de fonctionnement ; Passage d'un syndicalisme d'opposition à un syndicalisme de transformation sociale, capable de proposer une alternative au syndicalisme d'accompagnement social majoritaire aujourd'hui. Forte progression de la syndicalisation.

Toutes ces évolutions ont amené ce congrès à se réinterroger longuement sur les valeurs fondatrices et aussi sur les structures et leur fonctionnement.

La commission des résolutions, après de multiples débats a décidé majoritairement de présenter un projet de résolution qui, tout en étant critique, maintenait les structures en place et réaffirmait notre attachement au fédéralisme, à l'unité d'action, à l'auto organisation des salariés.

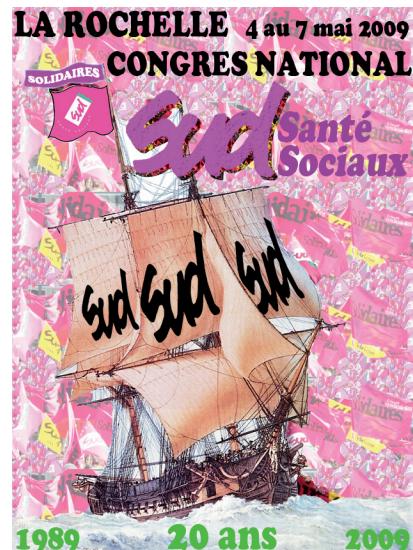
Deux nouveaux débats s'imposaient : celui sur notre place dans le jeu institutionnel compte tenu de notre représentativité dans les CLCC et dans la fonction publique et celui sur la recomposition syndicale. Ce débat était porté par les textes concernant les nouvelles règles de représentativité dans le secteur privé comme dans le public. De plus, il y a la nécessité de débattre et de construire un outil de lutte avec toutes celles et tous ceux, syndiqués ou non qui ne se résignent pas à voir le syndicalisme réduit à l'accompagnement social libéral.

Pour éviter de n'avoir que des défenses d'amendements, il avait été choisi d'organiser des mini-débats sur tous les thèmes retenus et non une intervention générale sur l'ensemble de la résolution. Le résultat est une impression de morcellement des interventions et de redites. Il faut repenser cette organisation et prévoir peut-être des prises de paroles plus globales.

Un des premiers débats cités ci-dessus a permis d'intégrer un chapitre sur la défense d'un syndicalisme féministe qui rappelle la spécificité et la persistance de l'oppression des femmes tant dans la sphère privée que professionnelle.

Le débat sur « Notre place dans le jeu institutionnel » a permis de clarifier la place des élus, des mandatés SUD dans les instances : porteurs des revendications des salariés et des contestations émanant des luttes sans entrer en contradiction avec les principes et les valeurs que nous portons. La priorité donnée à la formation syndicale a été réaffirmée ainsi que la nécessité de se doter d'outils comme l'institut fédéral de formation en lien avec le CEFI Solidaires.

Le débat sur l'interprofessionnel a posé certaines critiques sur le fonctionnement de Solidaires mais a rappelé la nécessité d'une interprofessionnelle et notre manque d'implication dans cette dernière. Il a aussi débouché



sur un débat identitaire. La demande était que l'union syndicale Solidaires s'appelle union syndicale SUD, sigle mieux reconnu notamment pour les élections prud'hommes. Peut-être conscient des difficultés engendrées par cette demande et l'avancée des débats, cet amendement a été rejeté.

Le débat sur la recomposition syndicale traduit une certaine inquiétude de transformer voire abandonner l'outil que nous sommes en train de construire. Il ne faut pas précipiter les choses.

Dernier point en filigrane présent partout, la nécessité de nous renforcer, de nous développer, d'assurer un véritable suivi des syndicats, de leur permettre d'atteindre un fonctionnement et une implantation sur l'ensemble de notre champ. C'est l'impératif pour répondre aux exigences de la représentativité mais aussi pour faire gagner les luttes, les revendications des salariés et participer à la construction d'un autre monde.

Il faut défendre la psychiatrie, il faut défendre la folie, il faut défendre le travail.

L'essentiel des lignes qui suivent ont été prononcées lors de la venue à TOURS de Patrick COUPECHOUX, auteur de la déprime des opprimés qui vient d'être publié au Seuil.

Il s'agissait de la première réunion de travail et de la mise en place d'un collectif de défense de la psychiatrie en Indre et Loire, à l'initiative de SUD.

Pourquoi tant de rejet et d'oppression ?

On rejette la folie tout autant qu'on rejette le fait qu'elle ne soit pensable qu'à partir de la constitution même du sujet dans son rapport à l'autre.

On rejette le travail comme constitutif d'un champ où le sujet humain peut advenir dans la prise de conscience de son aliénation fondamentale tout autant que de son insoudable possibilité de liberté, de choix, de création.

Le livre de P. COUPECHOUX est un livre important, précisément parce qu'il vient après son livre : un monde de fous.

Il est donc parti d'une interrogation sur ce qui se passait en psychiatrie. Ceci n'est pas banal. Nous savons tous qu'il n'est pas facile de mobiliser à propos de la psychiatrie. Disons globale-

ment que les syndicats mettent toujours un peu à l'écart la psychiatrie et que les travailleurs des autres services hospitaliers s'en tiennent écartés. La psychiatrie est un autre monde ! On ne s'approche pas comme ça de la folie ! Et, nous savons aussi qu'il n'est pas facile d'interroger ce que le travail signifie aujourd'hui. Mais, il est évident que tous peuvent être exilés de leur folie tout autant que de leur travail.

Il y a donc une logique à partir de la folie pour interroger le monde dans lequel nous vivons. P. Coupechoux ouvre plusieurs pistes. Bien sûr, il y a la phrase de Bonnafé. « Le comportement d'une société envers ses déviants est un des meilleurs témoignages de son degré de civilisation ».

Mais il y a plus important. Patrick COUPECHOUX nous présente une clinique du capitalisme dans notre société d'aujourd'hui, une clinique des souffrances de ceux qui pâtissent d'un monde de production forcené, d'une concurrence effrénée, d'un traitement des employés comme objets jetables après usage, de courses aux profits financiers avec la destruction de tout ce qui faisait lien social de solidarité.

P COUPECHOUX, par le biais de cette clinique, fait valoir, du même coup, que la clinique est toujours, par plus d'un trait, une

clinique sociale tout simplement du fait que le sujet est social de part en part. L'intimité du sujet, la particularité du sujet est tissée de part en part par ce qui le lie et le sépare de l'autre.

Ceux qui se gaussent du sujet aujourd'hui sont aussi ceux qui dénoncent et n'agissent pas. Ils s'adressent au sujet dans sa particularité, ne voulant rien savoir que cette particularité est le lien particulier qui le lie à l'autre, aux autres. Il n'y a donc de clinique que du sujet comme sujet du social, assujetti au social, à l'autre.

La folie, la psychose est sans doute ce qui nous dévoile le plus violemment cet assujettissement. Il ne fait donc aucun doute qu'elle est une bonne porte d'entrée pour saisir les modalités de l'assujettissement propre au néo-libéralisme qui fait valoir qu'il y aurait une organisation du monde valable pour tous, la seule capable de permettre à chacun sa part de jouissance. La force du néo-libéralisme est sans doute de nous dire : « Ne vous inquiétez pas, ne vous tracassez pas au sujet de votre jouissance, nous nous en occupons ! ». Celles et ceux qui ont une pratique de la psychose savent bien que le persécuteur est un maître ès jouissance.

Si la clinique est de part en part sociale comme nous le montre le

travail de P. COUPECHOUX, on peut aussi dire qu'elle est de part en part politique, qu'elle a une dimension politique essentielle. Les déclarations récentes d'un Président de la République sont là pour nous le démontrer. Enfermer les fous et les criminaliser est une question de politique, tenter de détecter la dangerosité des personnes est une question politique et non une question de clinique pure qui, d'ailleurs, n'existe pas.

C'est une question de politique parce que c'est une question qui interroge notre rapport à ce qui échappe à toute compréhension, à toute rationalisation. L'acte est toujours une transgression des choses établies. C'est d'ailleurs bien pour cela qu'il est si difficile. Et, là encore la psychose, la folie nous enseigne.

Chez le psychotique, l'acte est entre les mains de l'autre persécuteur. Il n'est pas entre les mains du sujet. Lorsque nous pouvons nous étonner de nous voir accepter de telles remises en cause des rouages, des liens de solidarité de notre société, ne devrions nous pas nous dire que nous ne sommes pas loin de nous en remettre, nous aussi, à ceux qui ont décidé d'un tel arasement. Nous les avons laissé prendre la main, au point sans doute de perdre notre possibilité d'agir et de nous en remettre à on ne sait quelle conjoncture plus favorable.

Le psychotique intéresse le politique lorsqu'il passe à l'acte comme on dit. Ça intéresse les politiques parce que précisément le psychotique est celui qui échappe à la prise dans le

travail et à la prise dans l'organisation sociale. Il est toujours en apparence un peu à côté, voire tout à fait à côté. Mais, en fait, le psychotique est, dans ce qu'il vit, aux mains de ses persécuteurs au point que c'est même la totalité du monde qui devient persécutrice.

Ce que nous décrit P. COUPECHOUX de notre société, à partir du travail, du monde du travail, n'est pas sans rapport avec l'expérience vécue du psychotique. Dans le premier cas, il rend visible le rapt de l'expérience du travail, constitutive à plus d'un titre de notre expérience d'humain. Dans le second, il fait valoir le rapt de ce que signifie la folie humaine. Dans les deux cas, ces deux raps touchent, par leur mise en œuvre managériale, le cœur de notre être et de notre pensée, voire notre possibilité même de penser, d'agir et de réagir.

La psychose se déclenche souvent à l'entrée de la relation amoureuse, au moment d'assumer la paternité ou la maternité, à l'entrée dans le monde du travail aussi. Il est difficile de penser que les gènes puissent expliquer cela. Il nous faut bien supposer que ces moments-là viennent interroger un équilibre plus ou moins solide dans notre rapport à l'autre où se trouvent convoquées les questions du sexe, de la perte, de notre être.

Le travailler plus pour gagner plus est, si nous voulions bien réfléchir quelques instants au-delà de notre accord ou désaccord avec une telle formule, est

une formule au service d'une politique qui précisément tente de couper le travailleur de la dimension collective, sociale, civilisatrice du travail pour l'amener à ne voir que les euros supplémentaires qu'il va gagner mais, en fait perdre, puisque, parallèlement, il faudra qu'il débourse davantage, par exemple, pour se soigner. Plus grave encore, cette formule managériale est faite pour réduire l'acte de travailler à une soumission à nos propres appétits du gain et nous éloigner de toute interrogation sur le rapt de notre travail, du sens personnel qu'il peut prendre, un sens social, collectif.

Or c'est bien à permettre que chacun puisse prendre conscience des dimensions contradictoires de l'expérience du travail comme d'ailleurs de toute expérience humaine qu'il peut y avoir remaniements sociaux et remaniements de civilisation.

Nous avons tout à craindre si nous donnions un assentiment un peu trop rapide à l'aliénation, à l'oppression qu'on nous propose, ou plutôt à l'abandon qu'on nous propose.

La folie, le travail font partie de l'expérience humaine. Ces deux expériences, comme d'autres, doivent nous pousser à les penser ensemble, individuellement et collectivement. Nous ne devons pas accepter qu'on nous ravisse notre folie et notre travail.

Il y a urgence à lire des textes comme ceux de Patrick Coupechoux.

Roland Lebret

Comptes sociaux : il y a péril en la demeure.

Les finances publiques sont malades. Malades de la crise et de la récession, malades du libéralisme.

Le déficit de l'Etat devrait atteindre 103,8 milliards d'euros en 2009 et le déficit public (Etat, collectivités, comptes sociaux) 6% du PIB : bien loin au-dessus des fameux 3% autorisés par le traité de Maastricht !

Côté budget de l'Etat : les recettes fiscales sont amputées par la diminution de l'activité économique et le tristement célèbre « bouclier fiscal » à usage exclusif des plus riches.

Mais on ne regarde pas à la dépense (publique) lorsqu'il s'agit d'aider les banquiers ou les multinationales de l'automobile.

Qui va payer l'ardoise ?

Côté collectivités territoriales : elles croulent sous les dépenses nouvelles transférées par l'Etat (par exemple la gestion du RMI et désormais du RSA), et se sont endettées pour investir à hauteur de 48 milliards d'euros dans la relance.

Côté Sécurité sociale : avec la crise ses recettes fondent, et l'**Unedic** annonce elle aussi des déficits record.

On le voit, l'ensemble des comptes sociaux plongent avec à la clef le risque de remise en cause des droits sociaux.

C'est notamment le cas en matière de Sécurité sociale et d'assurance maladie.

Sous prétexte de déficit vont

nous être imposées une série de régressions sociales, sous forme de nouveaux déremboursements en matière de soins et d'une stigmatisation des assurés sociaux. *En matière de retraites* Horteufex et Fillon sortent du bois en plaidant pour une retraite à 63, 65, voire...67 ans ! Et il faut s'attendre à une nouvelle baisse du niveau des pensions et à un rallongement des durées de cotisations.

Et rejoîl le « trou de la sécu » !

Tous les voyants sont désormais au rouge : la Sécurité sociale devrait connaître en 2009, et plus encore en 2010, des déficits « historiques ».

Pour 2009, le ministre du budget Eric Woerth prévoyait 17 à 18 milliards de déficit, la commission des finances de l'Assemblée Nationale annonce aujourd'hui que le déficit 2009 dépassera allégrement les 20 milliards..., à combien la prochaine annonce ? Le précédent record de 2004 (11,9 milliards) sera pulvérisé.

Comment en est-on arrivé là ? On sait que le financement de la «sécu» est principalement assis sur les salaires, par le biais notamment des cotisations salariales et patronales. Ce sont ces cotisations que le MEDEF présente à l'envie comme d'intolérables « charges sociales » !

Or la logique libérale n'a fait depuis des années, voire des décennies, que miner les fondements de ce système solidaire.

Nous avons eu depuis 1980 une baisse continue (plus de dix points) de la part des salaires dans la valeur ajoutée.

Nous avons maintenant le déferlement catastrophique du chômage (700 000 chômeurs en plus d'ici fin 2009, annonce l'Unedic).

Et la chute de la croissance du PIB (-1,5% prévus pour cette année, et ce n'est qu'un début ...)

Autant de recettes en moins pour la protection sociale, (cf encadré: Les vraies raisons du déficit)

Les vraies raisons du déficit :

100 000 de chômeurs en plus c'est 1,4 milliards en moins pour la «sécu», 1% de baisse des salaires c'est 1,9 milliards en moins.

Un point de PIB en moins c'est une perte de recettes de 2,5 milliards.

Sans parler des exonérations de cotisations patronales : censées favoriser l'emploi, on sait désormais que leur efficacité à cet égard est nulle. Par contre elles font perdre chaque année 20 milliards à la sécu, incomplètement compensés par l'Etat, environ 3 milliards par an non compensés. La défiscalisation et l'exonération de cotisations sociales des heures «sup», instituées par la loi TEPA, sont un cas d'école : ces mesures diminuent les embauches... et appauvissent la «sécu».

La Cour des Comptes a révélé par ailleurs que la non-taxation des stock-options et des parachutes dorés représentent un manque à gagner de 3,5 milliards.

Transferts aux complémentaires et une brèche de plus dans les remboursements.

En juillet 2008, le gouvernement avait tenté en vain de faire passer la fin du remboursement à 100% des ALD (affections de longue durée). Ces maladies chroniques touchent environ 15 millions de Français et représentent près des deux tiers des dépenses d'assurance maladie.

La forte réaction des associations d'usagers avait alors bloqué ce projet.

Qu'importe !...Début juin 2009, devant le congrès de la Mutualité française à Bordeaux, Sarkozy récidive. Il appelle à renforcer le rôle de la Mutualité et des organismes complémentaires – c'est-à-dire des assurances privées- dans le système de santé, et notamment... sur le volet des maladies chroniques.

Pour ne pas être en reste, Roselyne Bachelot annonce illico le 6 juin dernier avoir déjà « lancé un groupe de travail » sur un nouveau dispositif de prise en charge des maladies chroniques par les mutuelles et les régimes complémentaires. Ce programme « pourrait être mis en œuvre dans (un) cadre expérimental », avant d'être généralisé.

Le site du journal patronal « les Echos » du 5 mars 2009 nous annonce les choses suivantes :

« Le déficit 2009 de la Sécurité sociale n'échappe pas à la dégradation générale de la conjoncture, loin de là.[...] La dégradation s'explique par un manque à gagner considérable du côté des recettes.

Les rentrées de cotisations, qui

représentent les deux tiers des recettes, devraient stagner en 2009. Sans mesures de redressement massives, le déficit se creusera bien au-delà de 20 milliards d'euros.»

Nous voilà prévenus !

La bataille autour du PLFSS (Projet de loi de financement de la Sécurité sociale) 2010, qui sera discuté cet automne, s'an-

nonce plus âpre encore que les autres années.

Sous prétexte de crise et de déficit, c'est à un tournant beaucoup plus radical vers l'assurantiel privé auquel nous allons être confrontés. (voir encadré ci contre)

Même si le gouvernement, élections européennes obligent, est resté pour l'instant remarquablement discret sur ses projets, nous savons quel type de « mesures de redressement massives » il nous concocte.

De nouvelles franchises médicales ?

Ou l'augmentation de celles déjà existantes ?

Ou bien les deux ?

Déjà la chasse aux arrêts maladie est ouverte

Autre tentation possible : un nouveau « paquet fiscal » incluant augmentation de la CSG (contribution sociale généralisée) et de la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale), plus une dose de TVA sociale ?

Un paquet fiscal pour les pauvres en somme...

Quoiqu'il en soit, la plus grande vigilance s'impose !



Patrick Bonneau

Pour SUD, des choix politiques radicalement inverses sont nécessaires afin de préserver et développer une Sécurité sociale solidaire :

- L'augmentation des cotisations patronales
- Le paiement des dettes des patrons et de l'Etat
- Une politique de l'emploi audacieuse pour augmenter les recettes de la protection sociale
- Le relèvement général des salaires (300 euros pour tous, par exemple !...)

La tyrannie technologique: critique de la société numérique.

Dans cet ouvrage collectif écrit de manière claire et accessible, est passé au crible de la critique l'ensemble des technologies nouvelles (internet, portable, biométrie, nanotechnologies...) qui façonnent désormais nos existences. C'est précisément le sens de ces transformations que les auteurs nous invitent à interroger.

Tout d'abord en contestant une opinion largement partagée selon laquelle la technique serait neutre et que ce seraient seulement les usages qui en détermineraient le caractère positif ou non. Autre affirmation relevant selon eux davantage de la foi que de vérifications raisonnées : tout problème posé par la technique trouve sa résolution par la technique.

A contre courant de ces croyances, les auteurs s'attachent à démasquer l'emprise croissante des nouvelles technologies sur nos vies et le renforcement du capitalisme qui en résulte. Leur critique de l'idéologie communicationnelle n'épargne pas les milieux militants qui sont souvent d'ardents propagateurs de la numérisation. Pratique en effet internet, les vidéoconférences... mais pour quels résultats?

Miguel Benassayag dans son petit livre « Plus jamais seul », consacré au phénomène du portable, a raison de rappeler que

lorsqu'on gagne quelque chose, il faut toujours s'interroger à propos de ce qu'on perd. Rien de plus pratique en effet que de multiplier les pétitions en lignes mais plus personne pour en faire signer sur un marché ou au porte à porte. Cela, tout en déplorant la perte des liens avec les classes populaires.

La vitesse, l'instantanéité, font l'objet d'un véritable culte. Idem le réseau, l'horizontalité, tous termes toujours connotés positivement au sujet desquels il conviendrait pourtant de s'interroger car derrière les apparences il y a bien constitution de quasi monopoles extrêmement centralisés qui nous rappellent l'origine militaire d'internet par exemple.

Internet modifie radicalement notre rapport à l'espace et au temps et cela n'est pas sans conséquence sur notre manière

d'appréhender la vie de la cité, en un mot notre rapport au politique.

Concernant le téléphone portable, si les risques sanitaires restent controversés, il est évident qu'en une douzaine d'années c'est à une véritable mutation anthropologique à laquelle nous avons assisté.

Connectés en (presque) tout lieu, à tout instant, pour le plus grand bénéfice des opérateurs, les comportements en sortent profondément transformés: déballage intime tout azimut, baisse des capacités mémorielles, moindre attention...

Bien d'autres aspects sont abordés dans ce livre, citons les questions environnementales car loin d'être les technologies propres tant vantées, elles se révèlent être des sources importantes de pollution. Les problèmes liés à la biométrie sont également traités.

Alors ami(e)s et camarades, les vacances approchant, voici une proposition. Trouvez-vous un coin peinard, un bistrot sans la présence d'un écran (très rare), oubliez une semaine votre portable et ouvrez « La tyrannie technologique » car comme l'écrivait André Suarès cité en exergue de cet ouvrage:

« Il est possible que le livre soit le dernier refuge de l'homme libre ».

Claude Carrey

